22 fév 2019 -15:26

Appartient à Conseil des ministres du 22 février 2019

Intégration dans l'assurance soins de santé des bénéficiaires de l'assurance différée de la sécurité sociale d'outre-mer

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'Intégration dans l'assurance soins de santé des bénéficiaires de l'assurance différée des soins de santé de la sécurité sociale d'outre-mer.

Le projet met en oeuvre l'intégration, dans l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, des personnes qui bénéficient de l'assurance différée des soins de santé conformément à la sécurité sociale d'outre-mer et qui résident dans l'Espace économique européen ou en Suisse. Afin de garantir le droit à l'assurance différée des soins de santé pour ces personnes à compter du 1er janvier 2019, un certain nombre d'adaptations réglementaires sont nécessaires, non seulement en termes de règles d'assurabilité mais aussi pour l'octroi du droit à l'intervention majorée.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal relatif à l'intégration dans l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités des personnes qui peuvent recourir à l'assurance différée des soins de santé de la sécurité sociale d'outre-mer

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
https://www.deblock.belgium.be

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

.be

© 2020 - news.belgium.be